



Compte-rendu de la rencontre du Collectif national
des psychologues UFMICT-CGT avec la conseillère DGESIP

Allongement des études en psychologie

Montreuil, mars 2023

Suite à notre sollicitation, nous avons rencontré, le 13 mars 2023, Maria Pereira Da Costa, professeur de psychologie différentielle, **conseillère à la DGESIP** (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle). Elle précise qu'elle a pris ses fonctions en avril/mai 2022, afin de relancer un **groupe de travail ayant débuté en 2012 sur l'allongement des études en psychologie**. Son périmètre d'intervention est limité : elle est en charge, à partir d'un cadre général, d'étudier les modalités et de formuler des propositions concrètes qui seront ensuite présentées à la DGESIP. Cette dernière prendra la décision finale d'allonger ou pas la durée de la formation.

Depuis 2012, **ce groupe de travail fonctionne avec les mêmes organisations, rejoint plus récemment par une association étudiante** : FENEPSY (Fédération Nationale des Etudiants en Psychologie). Actuellement, le groupe est constitué de représentants du SNP (Syndicat National des Psychologues), de la SFP (Société Française de Psychologie), de la FFPP (Fédération Française des Psychologues et la Psychologie), de la FENEPSY, de la CNU (Conseil National des Universités), de l'AÉPU (Association des Enseignants en Psychologie des Universités), de la commission des diplômes étrangers en psychologie et de la COFRADEC Europsy.

Toujours selon la conseillère, **l'étude concernant le doctorat professionnel a déjà été largement documentée** dans le cadre des travaux précédents de ce même groupe, actuellement **centré sur la seconde possibilité d'allongement du cursus, à savoir l'ajout d'une 6^{ème} année** après le Master Professionnel. Dans l'échange, elle nous précise que les formations en 6 ans n'existent qu'au niveau du ministère de la Santé (sage-femme, dentiste, pharmacien) dans un contexte où de nombreuses spécialisations paramédicales se font maintenant en 5 années.

Si notre interlocutrice indique qu'aucune proposition interministérielle n'existe à ce jour et que le ministère de l'Enseignement supérieur ne répond à aucune commande extérieure, elle n'exclut pas la **possibilité que le ministère de la Santé mette en œuvre une réforme spécifique concernant exclusivement les psychologues relevant de son champ**. Dans ce cas, la DGESIP serait consultée uniquement pour vérifier si le projet est conforme à la réglementation existante, mais ne serait pas décisionnaire.

Nous réaffirmons que le **collectif des psychologues UFMICT-CGT s'est positionné depuis plusieurs années pour un doctorat professionnel en 8 ans**, comportant, après le Master Professionnel (5 années), 3 années de formation supplémentaires, **permettant d'accomplir des stages diversifiés et de longue durée**. Mais ces 3 années doivent être **rémunérées en tant que salarié, avec un niveau de rémunération supérieur aux premiers indices de la classe normale actuelle**. Cette modalité nous semble la seule susceptible d'augmenter le niveau de qualification de la profession tout en maintenant l'accessibilité du 3^{ème} cycle au plus grand nombre.